

MÉTHODOLOGIE ET SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ANNEXE ENVIRONNEMENTALE

Sommaire

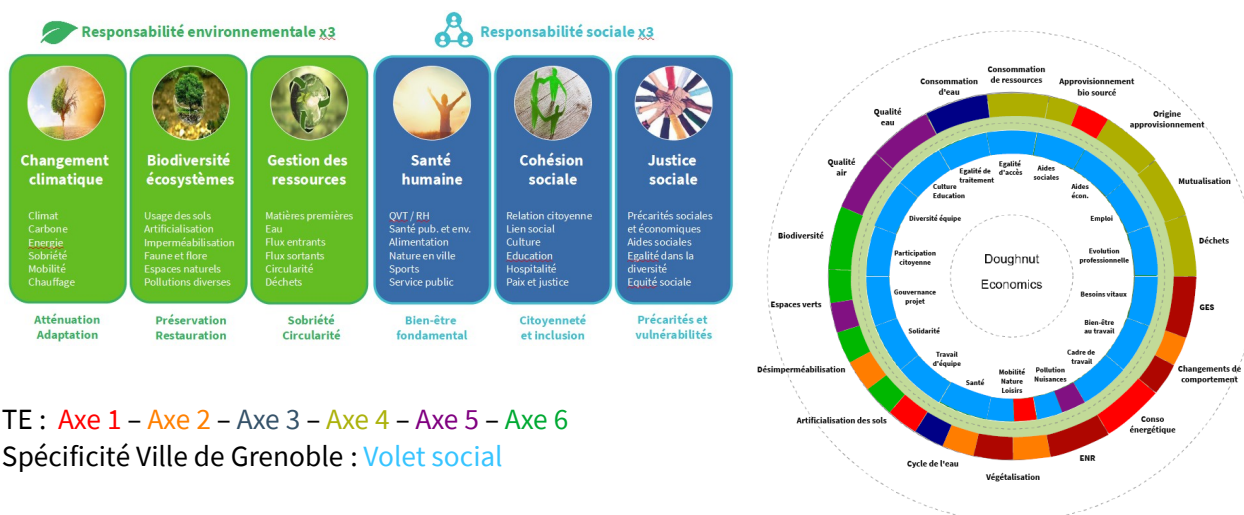
Méthodologie employée	Page 2
Synthèse des résultats globaux	Page 3
Les trois plus grosses opérations favorables	Page 4
Les opérations défavorables	Page 5
Synthèse des résultats de l'axe 1 - Atténuation au changement climatique	Page 7
Synthèse des résultats de l'axe 2 - Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	Page 8
Synthèse des résultats de l'axe 3 - Gestion des ressources en eau	Page 9
Synthèse des résultats de l'axe 4 - Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques	Page 10
Synthèse des résultats de l'axe 5 - Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols	Page 11
Synthèse des résultats de l'axe 6 - Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	Page 12

MÉTHODOLOGIE ANNEXE ENVIRONNEMENTALE VILLE DE GRENOBLE

L'annexe environnementale constitue une nouvelle cotation des dépenses budgétaires exécutées selon leur impact sur l'environnement. Elle s'appuie sur la taxonomie européenne et doit permettre de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Les collectivités soumises à cette nouvelle obligation réglementaire ont la liberté de coter les dépenses avec leurs propres outils.

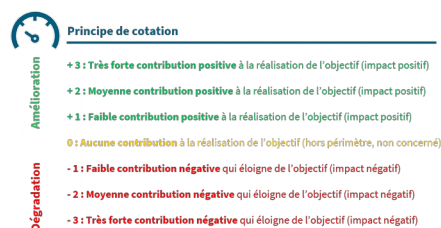
La Ville de Grenoble a choisi de s'appuyer sur un outil d'aide à la décision, la grille d'analyse environnementale et sociale, développée en 2024 pour l'arbitrage et la priorisation politiques des projets municipaux. Issue d'un mélange de référentiels (taxonomie européenne, Corporate Sustainability Reporting Directive, théorie du Donut, Grille d'analyse transition écologique de la Métropole du Grand Lyon) et construite en double matérialité, cette grille permet de réaliser une analyse multicritère et transversale des projets d'investissement et de fonctionnement de la collectivité au regard d'un ensemble d'enjeux environnementaux et sociaux. La grille d'analyse ayant été construite à partir de la taxonomie européenne, les critères d'impact considérés permettent de caractériser les opérations du périmètre de l'annexe environnementale sur l'ensemble des six axes, ainsi que sur un volet social lié aux garanties minimales.

Correspondances entre les critères d'impact et les axes de la taxonomie européenne (TE)

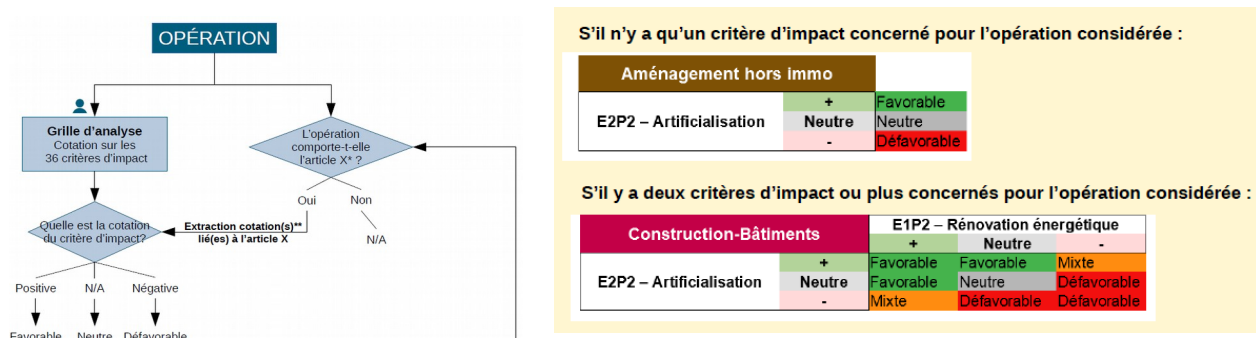


TE : **Axe 1** – **Axe 2** – **Axe 3** – **Axe 4** – **Axe 5** – **Axe 6**
 Spécificité Ville de Grenoble : **Volet social**

Un système de cotation par ordre de grandeur permet de mesurer la contribution positive ou négative des projets analysés aux objectifs politiques et/ou réglementaires en matière d'enjeux environnementaux et sociaux, ainsi que l'ampleur des impacts positifs et négatifs générés par ces derniers.



Processus de caractérisation d'une opération

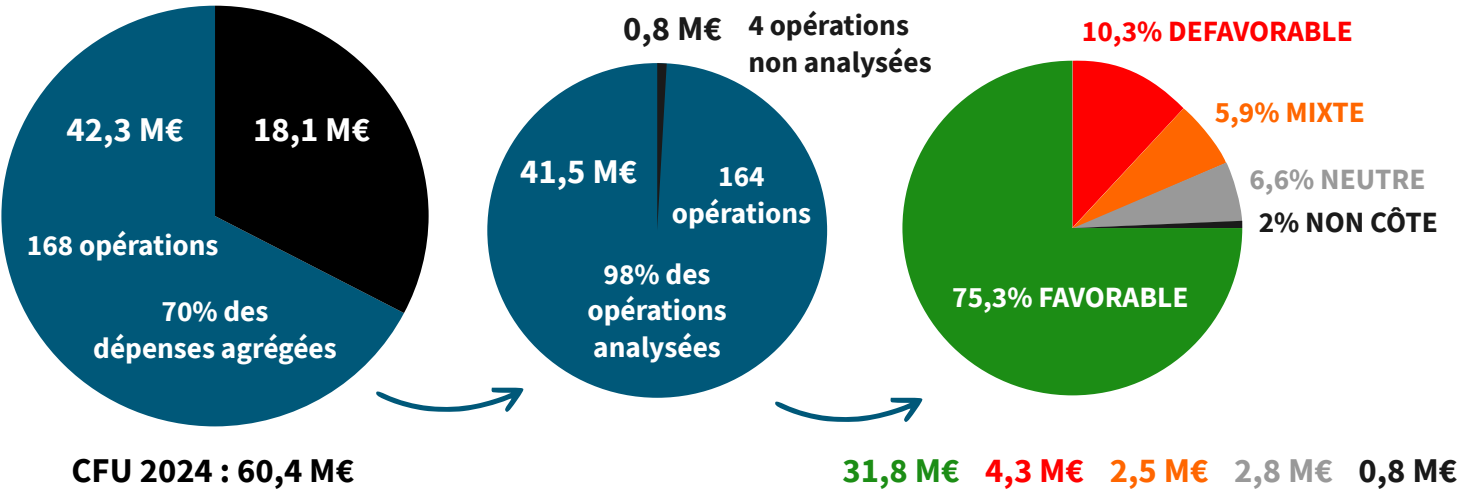


Consulter le guide complet de la méthodologie développée par la Ville de Grenoble pour plus d'informations.

SYNTHÈSE ANNEXE ENVIRONNEMENTALE

SYNTHÈSE

Périmètre d'analyse de l'annexe environnementale 2025 et résultats globaux



Les opérations qui sont favorables et neutres sur les axes environnementaux sont considérées comme favorables.

Les dépenses liées à des opérations qui sont favorables sur certains axes environnementaux et défavorables sur d'autres sont considérées comme mixtes.

Les opérations qui sont défavorables et neutres sur les axes environnementaux sont considérées comme défavorables.

Les dépenses liées à des frais d'études techniques sont considérées comme environnementalement neutres lorsqu'elles ne visent pas l'acquisition d'immobilisations.

DETAIL PAR AXE

Résultats consolidés de l'analyse des dépenses 2024 par axe

Axe 1 - Atténuation au changement climatique



Axe 2 - Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels



Axe 3 - Gestion des ressources en eau



Axe 4 - Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques



Axe 5 - Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols

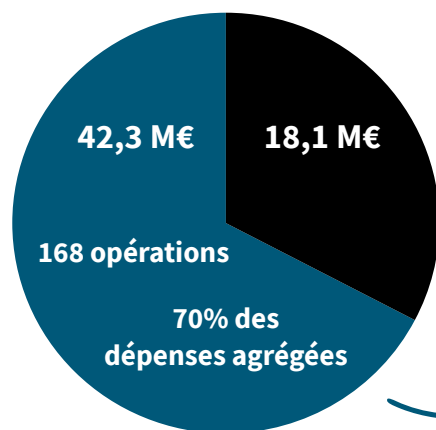


Axe 6 - Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

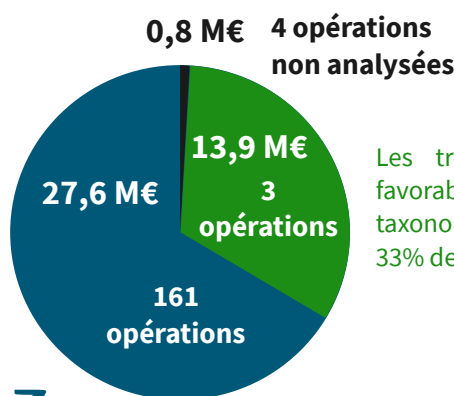


TROIS PLUS GROSSES OPÉRATIONS FAVORABLES

Périmètre d'analyse de l'annexe environnementale 2025



CFU 2024 : 60,4 M€

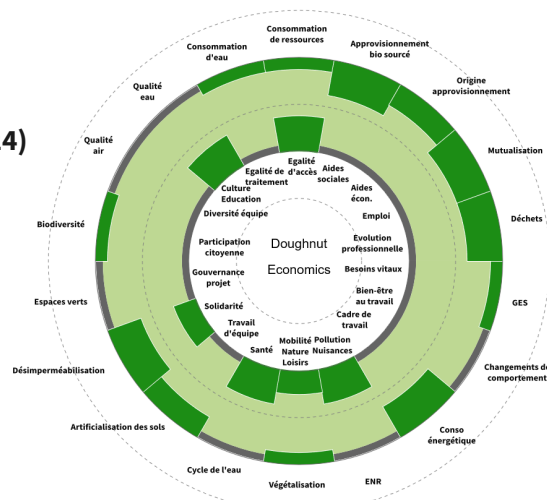


Les trois plus grosses opérations favorables sur les six axes de la taxonomie européenne représentent 33% des dépenses analysées.

● Rénovation énergétique du Pôle enfance les Trembles - 6,1 M€ (2024)



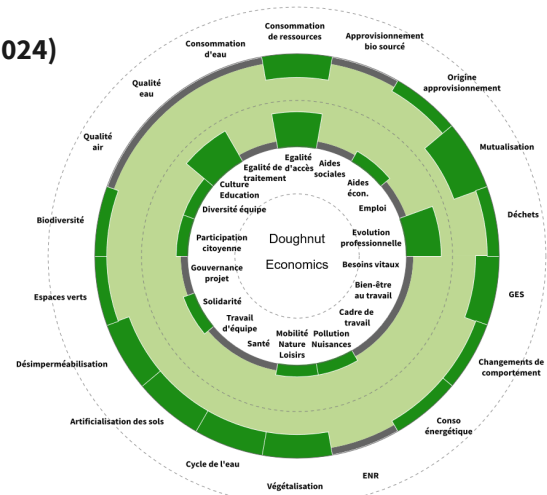
Ce pôle comprend une école, un centre de loisirs, une crèche, un lieu d'accueil parents/enfants, un gymnase et un lieu de résidence pour les artistes de l'Espace 600. Il a fait l'objet d'un chantier exemplaire en matière environnementale avec une baisse de 45% des consommations d'énergie, l'usage de 4 900m³ de bois et de paille (isolant naturel), la végétalisation d'une cour et du toit.



● Rénovation de la Tour Perret pour réouverture au public - 5,7 M€ (2024)



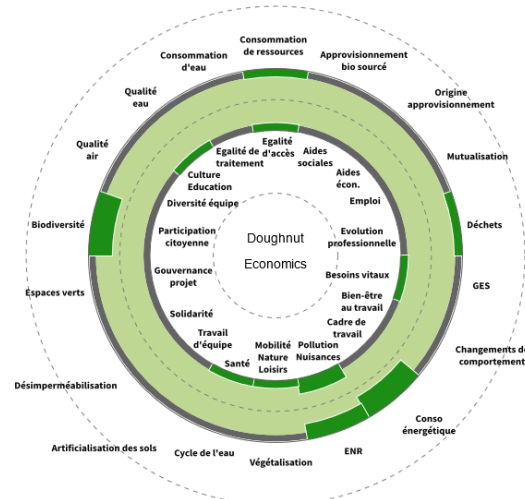
Monument emblématique de Grenoble et première tour en béton armé construite au monde en 1925, la rénovation de la Tour Perret s'appuie sur le réemploi des matériaux sur place, la déminéralisation et la végétalisation d'une partie du site, et la mise en place d'alternatives d'habitat pour les espèces d'oiseaux qui nichent dans les environs.



● Amélioration des systèmes d'éclairage public - 2,1 M€ (2024)

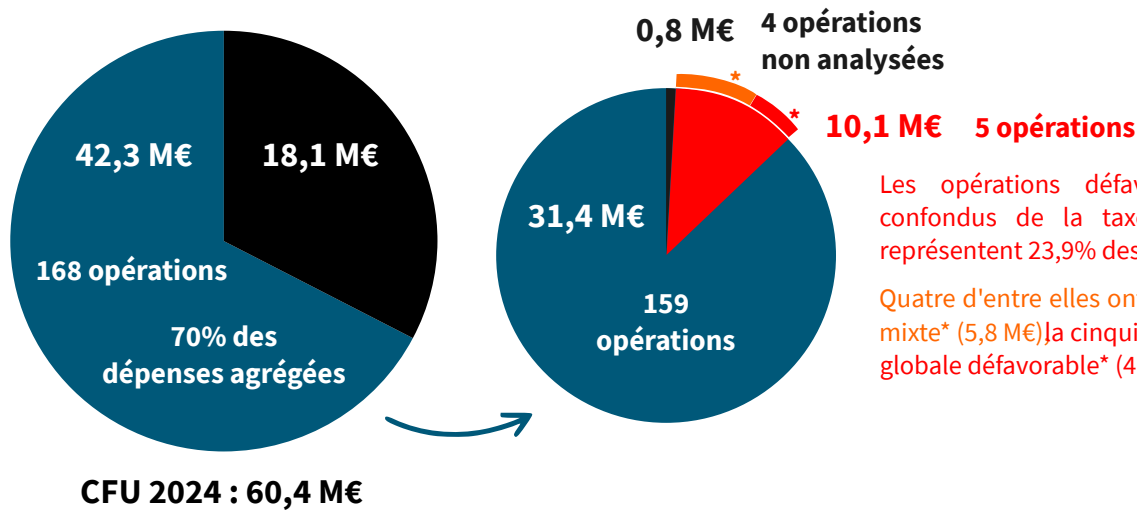


Dans le cadre d'un contrat de performance énergétique, les travaux de maintenance des systèmes d'éclairage public permet de réduire la pollution lumineuse et d'effectuer d'importantes économies d'énergie (4,5 GWh consommés en 2025 contre 12 GWh en 2015). L'éclairage public sera géré en régie à partir de 2026, permettant une optimisation des équipements et infrastructures.



LES OPÉRATIONS MIXTES ET DÉFAVORABLES

Périmètre d'analyse de l'annexe environnementale 2025



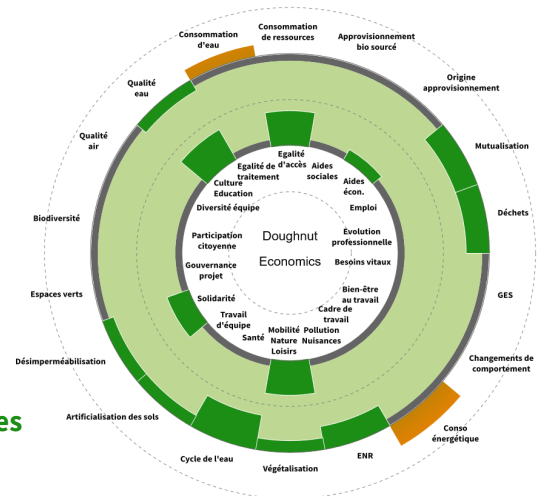
OPÉRATIONS MIXTES

● Elargissement de l'ouverture de la piscine Jean Bron - 2,5 K€ (2024)



L'élargissement de l'ouverture de la piscine Jean Bron au public entre le Printemps et l'Automne va augmenter les consommations énergétiques et d'eau actuelles. L'installation de panneaux photovoltaïques, la désartificialisation d'une partie des sols minéralisés et le réemploi des eaux de baignade permet de limiter les impacts environnementaux négatifs.

Cette opération est défavorable sur les axes 1 et 3, favorable sur les axes 2, 4, 5 et 6. Elle est donc mixte au global.

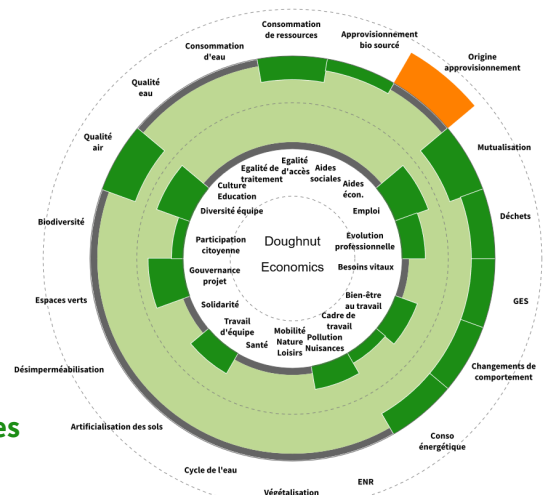


● Acquisition de véhicules - 2,4 M€ (2024)



Le renouvellement de la flotte de véhicules de la collectivité vise à réduire le nombre de véhicules motorisés qui circule à l'essence, au GNR et au diesel en faveur de véhicules circulant au GNV ou de mobilité douce. La plupart des véhicules acquis ne sont pas fabriqués localement. Sur le volet social, le projet est assez vertueux en matière de changement de pratiques.

Cette opération est défavorable sur les axes 1 et 4, favorable sur les axes 2 et 5, et neutre sur les axes 3 et 6. Elle est donc mixte au global.

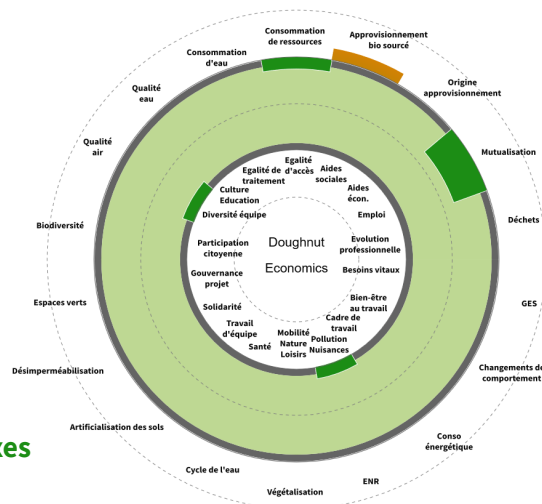


● Réhabilitation Halle du Repos - 70 K€ (2024)



Dans le cadre d'un projet plus large de création d'une plateforme logistique commune à deux services municipaux, la halle rendue inutilisable par l'amiante a été réhabilitée. Il s'agit d'un bâti de type industriel (couverture en taule, laine minérale, polystyrène) qui n'est donc pas biosourcé ni bas carbone. La mutualisation d'un équipement est valorisée socialement.

Cette opération est défavorable sur les axes 1 et 4, favorable sur les axes 2 et 5, et neutre sur les axes 3 et 6. Elle est donc mixte au global.



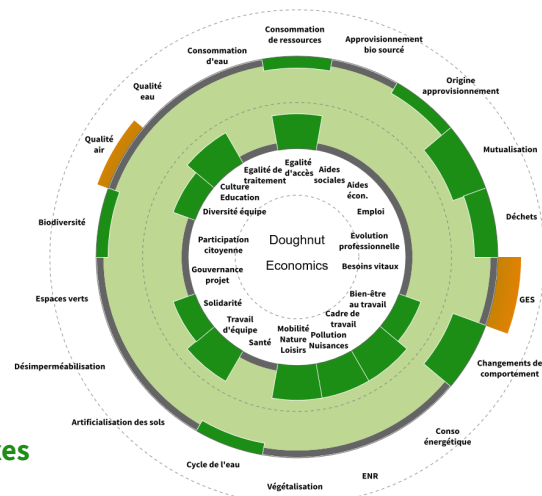
● Foire-Cirque - 0,9 K€ (2024)



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble

Les occupations commerciales liées à l'accueil de foires et de cirques génèrent une augmentation du flux de déplacements en véhicules motorisés, sources d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liés au trafic routier. D'autres actions sont mises en oeuvre pour limiter les impacts environnementaux négatifs de ces activités.

Cette opération est défavorable sur les axes 1 et 5, favorable sur les axes 2, 3, 4 et 6. Elle est donc mixte au global.



OPÉRATIONS DÉFAVORABLES

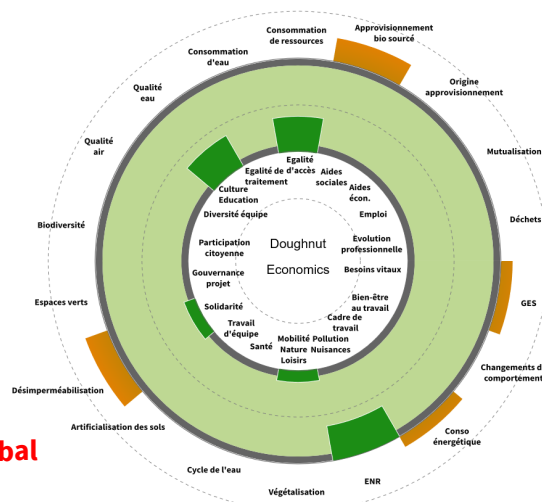
● Construction d'un nouvel équipement jeunesse - 4,3 M€ (2024)



© Ville de Grenoble

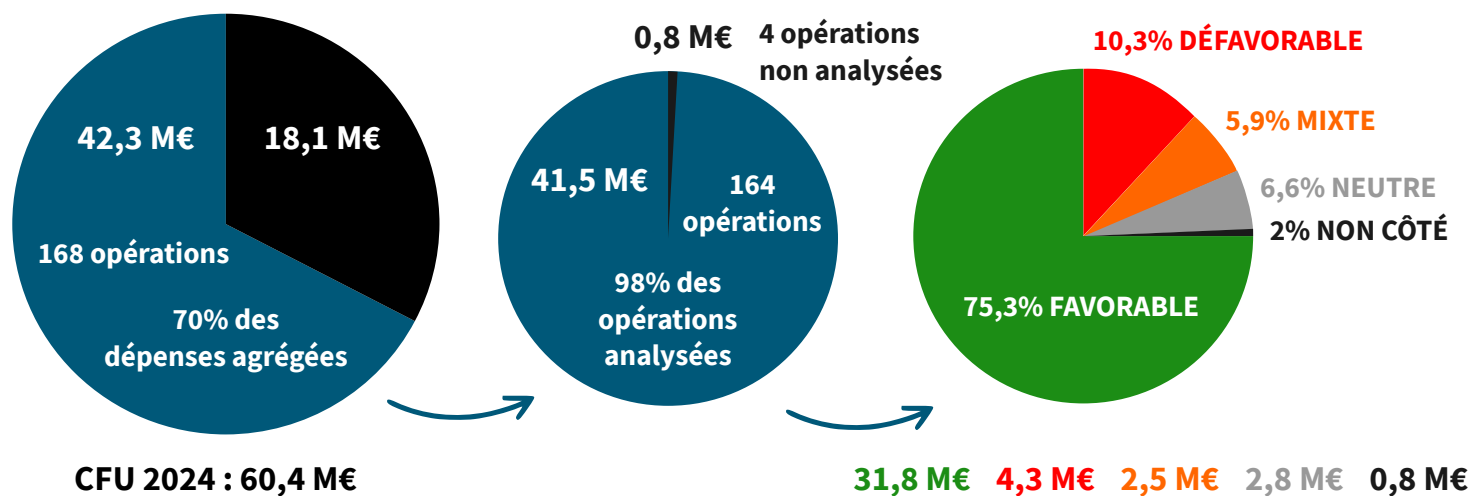
La construction d'un bâtiment neuf nouvelle génération est source d'émissions de gaz à effet de serre, les matériaux n'étant pas biosourcés. Située sur une ancienne friche, l'opération nécessite l'imperméabilisation d'une partie des sols. Les consommations énergétiques vont augmenter avec la mise en service de l'équipement. Sur le volet social, le projet est assez vertueux.

Cette opération est défavorable sur les axes 1, 2, 4 et 6, ainsi qu'au global car neutre sur les axes 3 et 5.



AXE 1 - ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Périmètre d'analyse de l'annexe environnementale 2025 et résultats globaux



● AXE 1 - ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SYNTHESE

FAVORABLE

Toutes les opérations qui sont favorables en matière d'atténuation au changement climatique.

108 opérations
31,5 M€

DÉFAVORABLE

Toutes les opérations qui sont défavorables en matière d'atténuation au changement climatique.

5 opérations
6,8 M€

NEUTRE

Toutes les opérations liées à des frais d'études réglementaires et techniques sont considérées comme environnementalement neutres lorsqu'elle ne visent pas l'acquisition de capitaux.

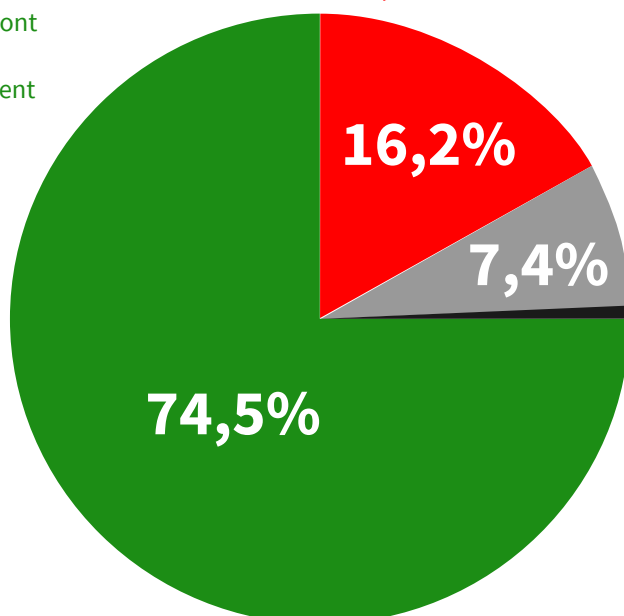
51 opérations
3,1 M€

2%

NON CÔTÉ

Toutes les opérations qui n'ont pas fait l'objet d'une analyse spécifique.

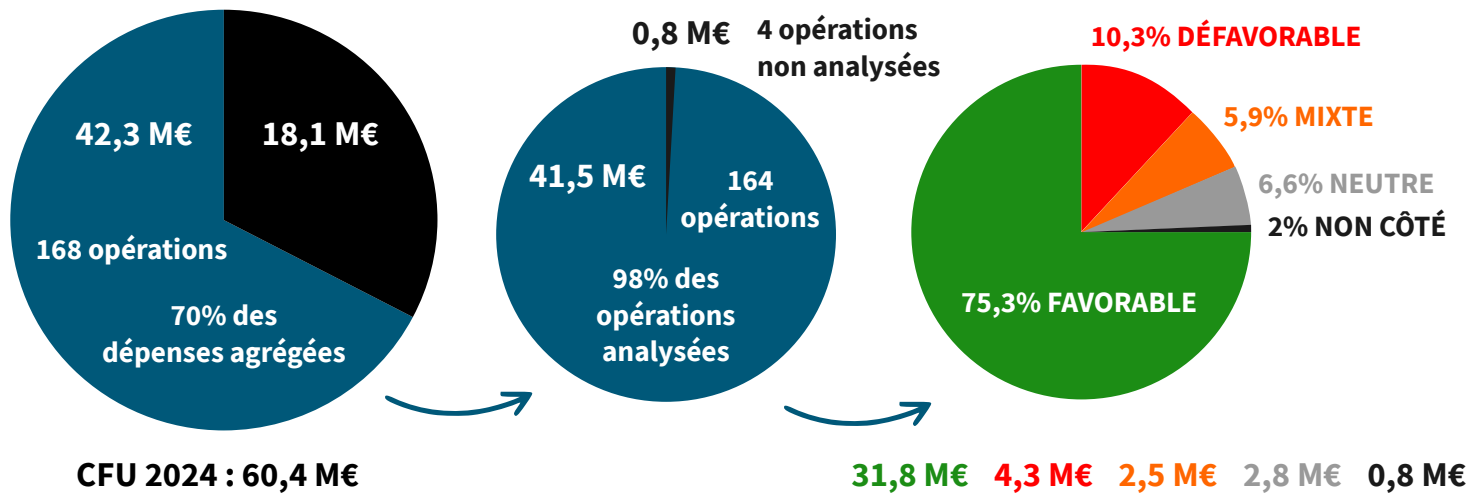
4 opérations
0,8 M€



Trois quarts des dépenses 2024 analysées contribuent à l'atténuation au changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation du couvert végétal, la lutte contre l'artificialisation des sols et leur désimperméabilisation, la réduction des consommations énergétiques fossiles en faveur des énergies renouvelables, des approvisionnements locaux et bas carbone, et des actions entraînant des changements de comportements vers des pratiques plus vertueuses en matière d'émissions de GES. Les dépenses considérées comme neutres sont majoritairement liées à des opérations de frais d'études réglementaires et techniques, dont les montants sont inférieurs à ceux des quelques grosses opérations d'aménagement et de constructions nouvelles considérées comme défavorables puisqu'elles génèrent une augmentation des émissions de GES et des consommations énergétiques, l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols.

AXE 2 - ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Périmètre d'analyse de l'annexe environnementale 2025 et résultats globaux



● AXE 2 - ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

SYNTHESE

FAVORABLE

Toutes les opérations qui sont favorables en matière d'adaptation au changement climatique.

87 opérations
26 M€

DÉFAVORABLE

Toutes les opérations qui sont défavorables en matière d'adaptation au changement climatique.

1 opération
4,3 M€

NEUTRE

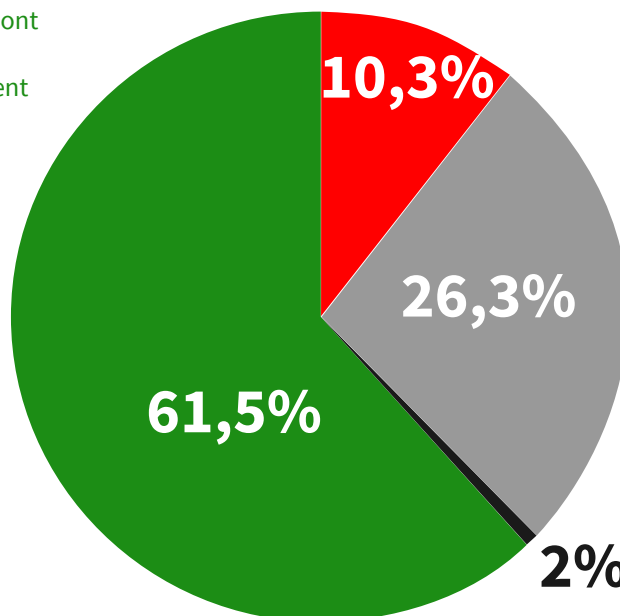
Toutes les opérations liées à des frais d'études réglementaires et techniques sont considérées comme environnementales neutres lorsqu'elles ne visent pas l'acquisition de capitaux.

76 opérations
11,1 M€

NON CÔTÉ

Toutes les opérations qui n'ont pas fait l'objet d'une analyse spécifique.

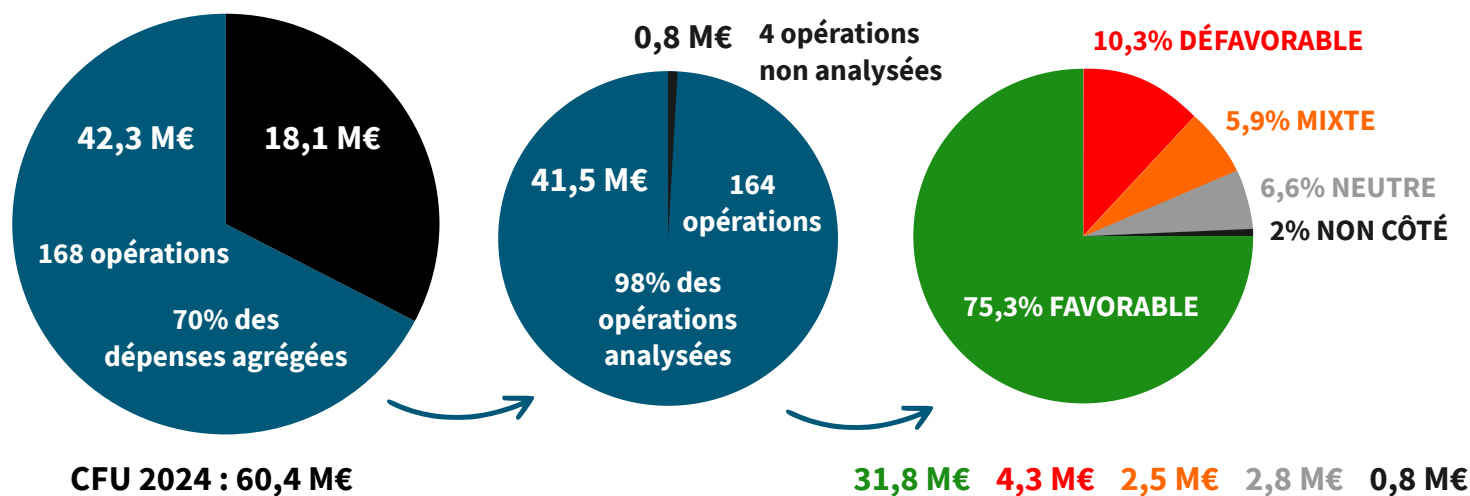
4 opérations
0,8 M€



Deux tiers des dépenses 2024 analysées contribuent à l'adaptation au changement climatique par l'augmentation du couvert végétal, la désimperméabilisation des sols et une meilleure prise en compte du cycle de l'eau dans les opérations réalisées. Les opérations de transformations de l'environnement urbain qui entraînent des changements de comportements et de pratiques plus adaptés au changement climatique sont également valorisées. Les dépenses considérées comme neutres sont majoritairement liées à des opérations de frais d'études réglementaires et techniques, dont les montants sont inférieurs à ceux de l'opération analysée comme défavorable. Cette dernière correspond à la construction d'un nouvel équipement, nécessitant une imperméabilisation des sols sur site.

AXE 3 - GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Périmètre d'analyse de l'annexe environnementale 2025 et résultats globaux



● AXE 3 - GESTION DES RESSOURCES EN EAU

SYNTHESE

FAVORABLE

Toutes les opérations qui sont favorables en matière d'utilisation et de gestion des ressources en eau.

74 opérations
21,9 M€

DÉFAVORABLE

Toutes les opérations qui sont défavorables en matière d'utilisation et de gestion des ressources en eau.

1 opération
2,5 K€

NEUTRE

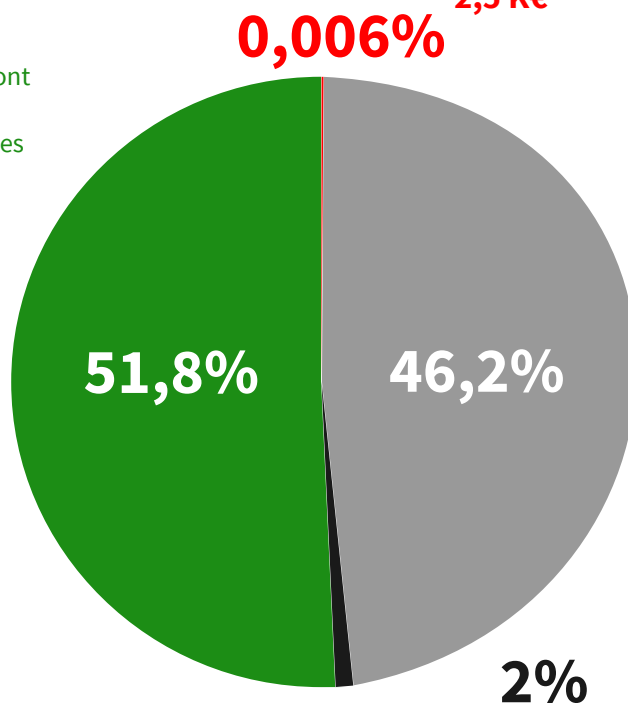
Toutes les opérations liées à des frais d'études réglementaires et techniques sont considérées comme environnementalement neutres lorsqu'elle ne visent pas l'acquisition de capitaux.

89 opérations
19,6 M€

NON CÔTÉ

Toutes les opérations qui n'ont pas fait l'objet d'une analyse spécifique.

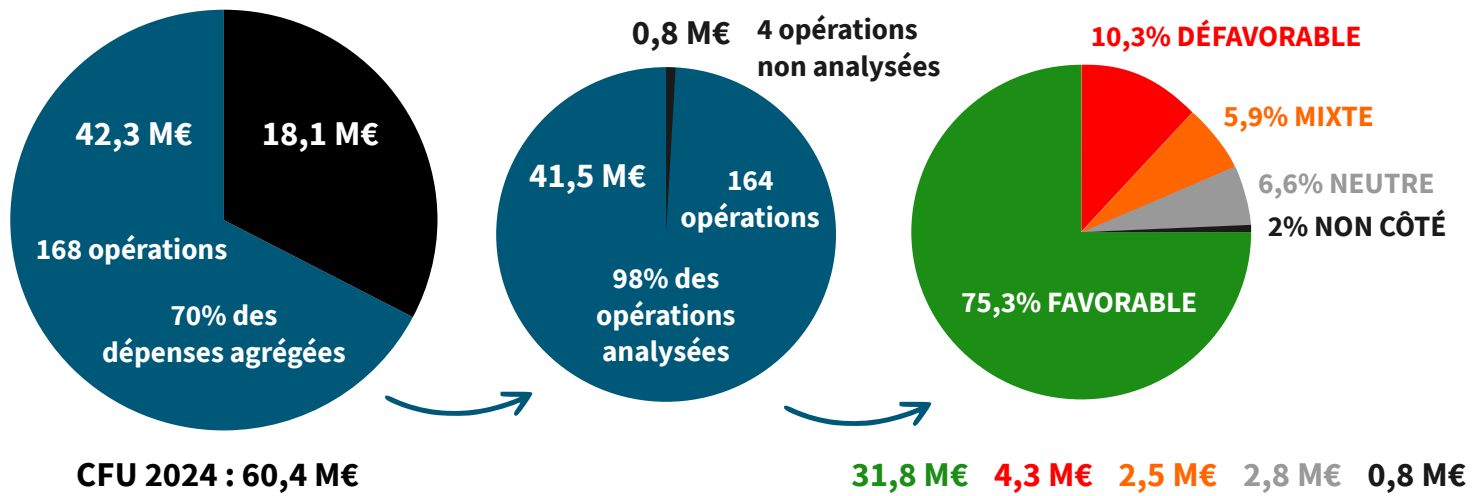
4 opérations
0,8 M€



Plus de la moitié des dépenses 2024 analysées contribuent à une utilisation et une gestion durables des ressources en eaux terrestres, notamment en termes de quantité d'eau consommée et de prise en compte du cycle de l'eau. Les dépenses considérées comme neutres sont majoritairement liées à des opérations de frais d'études réglementaires et techniques, ainsi qu'à des opérations dont le périmètre n'inclut pas l'eau comme une composante directe ou indirecte. L'opération liée au projet d'élargissement de l'ouverture d'une piscine municipale au public entre le Printemps et l'Automne est considérée comme défavorable. Cette dernière va engendrer une augmentation des consommations d'eau actuelles malgré le réemploi d'une partie des eaux de baignade et l'amélioration du ratio litre/baigneur.

AXE 4 - TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Périmètre d'analyse de l'annexe environnementale 2025 et résultats globaux



● AXE 4 - TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

SYNTHESE

FAVORABLE

Toutes les opérations qui sont favorables en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets.

100 opérations
30,8 M€

DÉFAVORABLE

Toutes les opérations qui sont défavorables en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets.

3 opérations
6,8 M€

NEUTRE

Toutes les opérations liées à des frais d'études réglementaires et techniques sont considérées comme environnementales neutres lorsqu'elles ne visent pas l'acquisition de capitaux.

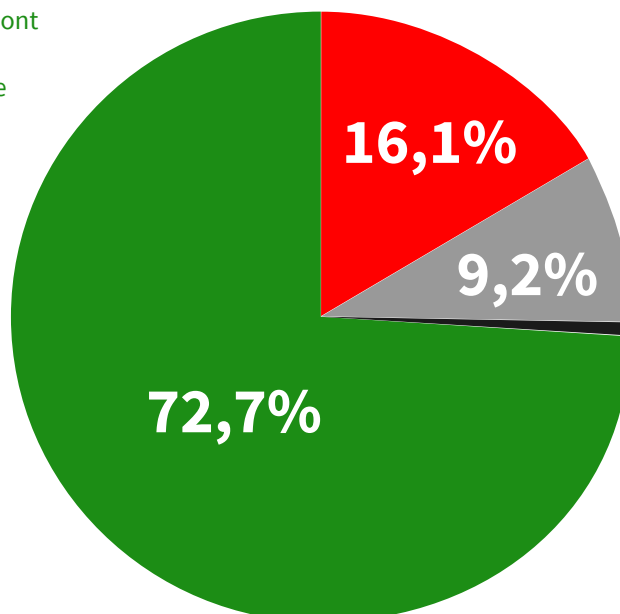
61 opérations
3,9 M€

2%

NON CÔTÉ

Toutes les opérations qui n'ont pas fait l'objet d'une analyse spécifique.

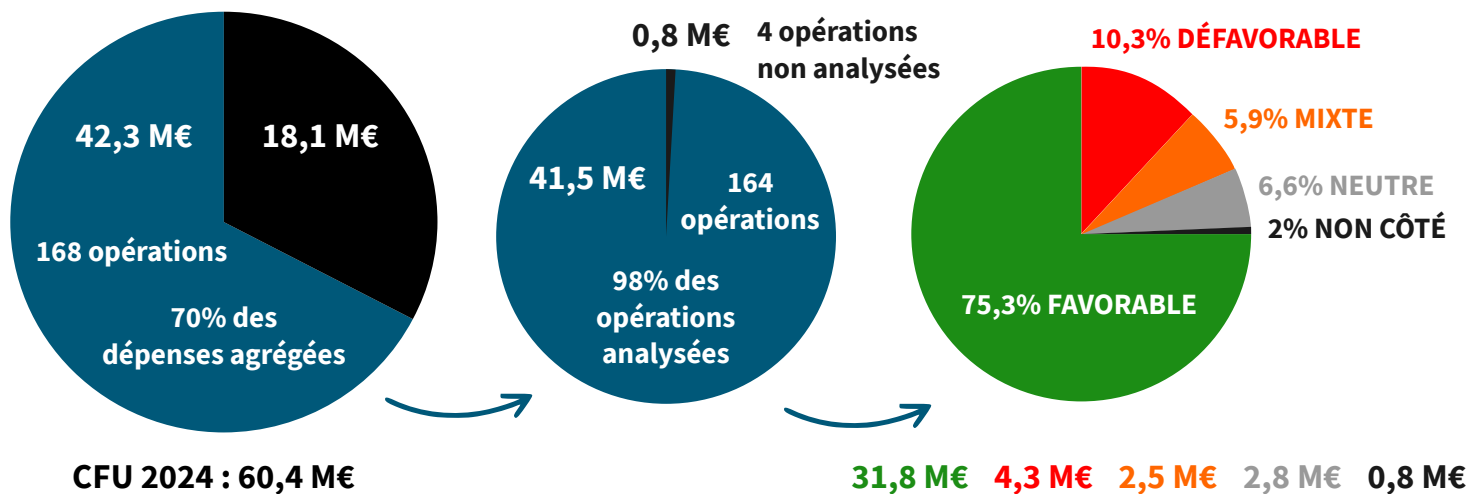
4 opérations
0,8 M€



Près de trois quarts des dépenses 2024 analysées contribuent à la transition vers une économie circulaire avec une meilleure gestion des déchets et la prévention des risques technologiques. Les opérations sont analysées au regard de la réduction de la consommation de ressources, des approvisionnements locaux et bas carbone, ainsi qu'une optimisation du cycle de vie des matières et matériaux utilisées par la réduction des déchets, le tri, le réemploi et le recyclage. Les dépenses considérées comme neutres sont majoritairement liées à des opérations de frais d'études réglementaires et techniques, dont les montants sont inférieurs à ceux de quelques grosses opérations d'aménagement et de constructions nouvelles considérées comme défavorables puisqu'elles génèrent une augmentation des consommations de ressources et reposent sur un approvisionnement qui n'est ni local ni bas carbone.

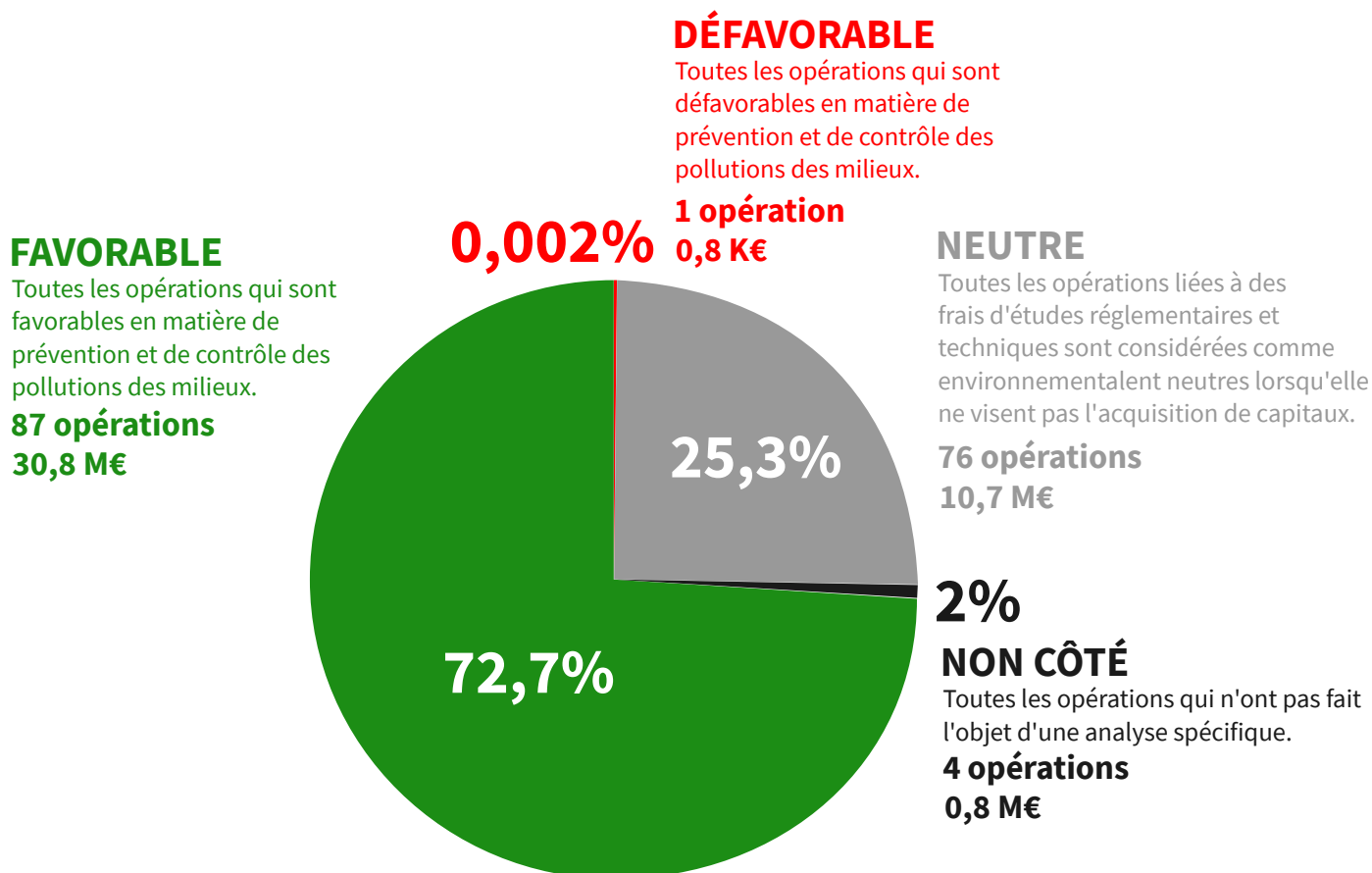
AXE 5 - PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS

Périmètre d'analyse de l'annexe environnementale 2025 et résultats globaux



● AXE 5 - PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS

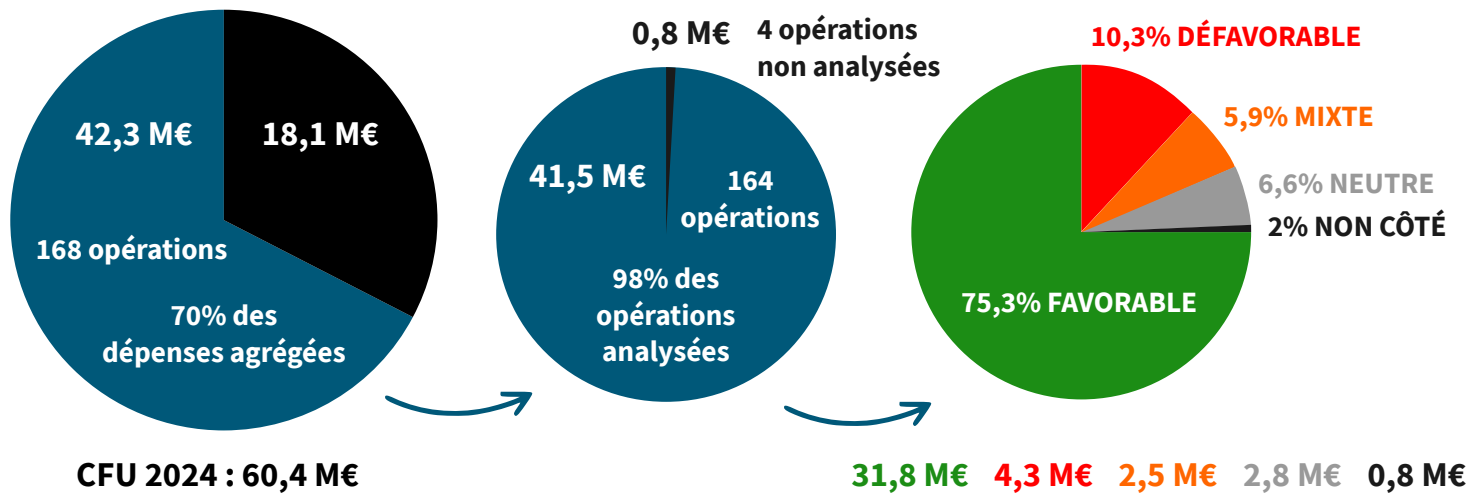
SYNTHESE



Près de trois quarts des dépenses 2024 analysées contribuent à la prévention et au contrôle des pollutions des milieux. Les opérations sont analysées au regard de la qualité de l'air, des sols et de l'eau, ainsi que de l'exposition aux pollutions et nuisances fortes. Toutes les opérations qui agissent la qualité des milieux et réduisent les pollutions et les nuisances sont considérées comme favorables. Les dépenses considérées comme neutres sont majoritairement liées à des opérations de frais d'études réglementaires et techniques. L'opération liée à l'organisation d'un événement culturel qui augmente le trafic de véhicules thermiques sur plusieurs semaines est considérée comme défavorable puisqu'elle contribue à la dégradation de la qualité de l'air.

AXE 6 - PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES

Périmètre d'analyse de l'annexe environnementale 2025 et résultats globaux



● AXE 6 - PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES

SYNTHÈSE

FAVORABLE

Toutes les opérations qui sont favorables en matière de préservation et de protection de la biodiversité.

59 opérations
22,3 M€

DÉFAVORABLE

Toutes les opérations qui sont défavorables en matière de préservation et de protection de la biodiversité.

1 opération
4,3 M€

NEUTRE

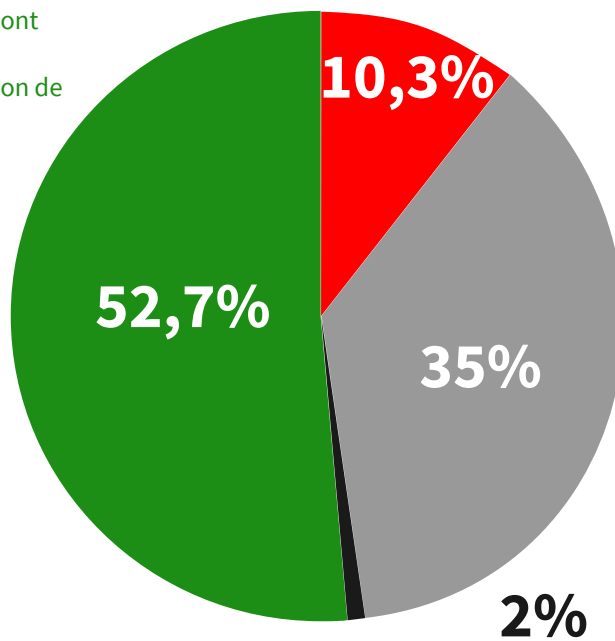
Toutes les opérations liées à des frais d'études réglementaires et techniques sont considérées comme environnementalement neutres lorsqu'elles ne visent pas l'acquisition de capitaux.

104 opérations
14,8 M€

NON CÔTÉ

Toutes les opérations qui n'ont pas fait l'objet d'une analyse spécifique.

4 opérations
0,8 M€



Plus de la moitié des dépenses 2024 analysées contribuent à la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles par la lutte contre l'artificialisation des sols et leur désimperméabilisation, la mise en place de modes de gestion des espaces naturels plus respectueuses du vivant, l'agradation de la qualité des sols et le renforcement de la cohabitation avec la biodiversité. Les dépenses considérées comme neutres sont majoritairement liées à des opérations de frais d'études réglementaires et techniques, dont les montants sont inférieurs à ceux de l'opération analysée comme défavorable. Cette dernière correspond à la construction d'un nouvel équipement, nécessitant une imperméabilisation des sols sur site, impactant la biodiversité et les espaces naturels existants.